

2022-098

Séance du :

11/11/2022

Date de la convocation :

28/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2022 _ 65	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	9	9	8

L'an deux mille vingt-deux et le 11 novembre à 10h,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – LAUGIER Lucette – GAYMARD Marie-José – GRANDAZZI Sandrine

Absent excusé : LUCAS Aurore

Secrétaire de séance : TROIN François

Objet : CONVENTION DE VALORISATION ARCHEOLOGIE DE LA VALLEE DU JABRON

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, notamment ses articles 64 et 68 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1321-1 etc., L.5211-5-III et L.5214-16 ;

Vu le code du tourisme, et notamment son article L. 134-1 ;

Monsieur le Maire expose :

- La proposition du Parc Naturel Régional du Verdon de participer à la valorisation archéologique de la Vallée du Jabron,
- il s'agit de s'engager à communiquer à travers nos site internet, journal intercommunal, publications, réseaux sociaux... sur les évènements et découvertes archéologiques de manières conjointe avec le PNR Verdon, les communes concernées et la DPVA.
- De participer financièrement au projet en vue de la production et de l'installation de supports pour le parcours entre les villages.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

-de l'AUTORISER à signer la convention de valorisation de la Vallée du Jabron, avec le PNR Verdon, les communes Concernées (TRIGANCE et COMPS), la DPVa et l'Association Arkéodidacte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Décide :

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention de valorisation de la Vallée du Jabron, avec le PNR Verdon, les communes Concernées (TRIGANCE et COMPS), la DPVa et l'Association Arkéodidacte.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture

le: 17 JAN. 2023
et publication le: 17 JAN. 2023

Le Maire
A. BARALE



Le Maire
A. BARALE

